



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 59915

Texte de la question

M Andre Santini attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les demandes urgentes des inspecteurs des sites, tendant a la mise en oeuvre d'une veritable politique des sites et des paysages, a l'accroissement de leurs effectifs et des moyens mis a leur disposition et a la reconnaissance de leur fonction d'interet general par la creation d'un reel statut. Il lui demande de bien vouloir l'informer des decisions qu'elle a l'intention de prendre afin de satisfaire les preoccupations de ces personnes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'environnement a conscience des problemes evoques par les membres du Parlement qui sont intervenus en faveur des inspecteurs des sites. Il est exact que ces agents, qui assument sur le terrain, aupres des directeurs regionaux de l'environnement, des missions extremement importantes pour la protection des sites naturels et urbains et des paysages, sont en nombre insuffisant. D'autre part, leur statut materiel n'est pas a la hauteur de l'importance de leurs missions. Un accroissement des postes a ete demande au budget de 1993 afin de renforcer les moyens d'action des directions regionales de l'environnement dans ce secteur. Si l'augmentation des effectifs des inspecteurs des sites - et la promotion individuelle de chacun d'eux - est un souci permanent du ministre de l'environnement, en revanche il n'est guere envisageable de creer un statut propre aux inspecteurs des sites, compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Santini Andr•](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59915

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3093